



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL DU 22 FÉVRIER 2021
De la session ordinaire tenue par TEAMS**

PRÉSENCES

Les membres du conseil d'administration :

M ^{mes}	Amélie Boutin Diane De Serres Isabelle Godbout, Marie-Claude Auger Martine Dionne Raphaëlle Audet Ruth Mirabelle Essangui	vice-présidente
MM.	Alain Albert Alain Therrien Marco Labrecque Stéphane Saulter,	président

Les directions de services :

M ^{me}	Johanne Godbout,	secrétaire générale
MM.	Francis Audet, Pascal Germain, Maxime Pellerin, Yannick Roy,	directeur du Service des ressources matérielles directeur du Service des ressources financières directeur du Service des ressources humaines directeur général

ABSENCES

M ^{mes}	Sylvette Caron Véronique Defoy
MM.	Jacquelin Roy Éric Bourque

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par monsieur Stéphane Saulter, président. La réunion se tient par TEAMS. De plus, comme prévu à l'article 169 alinéa 2 de la Loi sur l'instruction publique, le président et le directeur général sont physiquement présents au lieu fixé pour cette séance.

Il est 19 h.



2. Présentation de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2020
4. Intervention de l'assemblée
5. Rapport du directeur général
 - 5.1 Comité d'engagement pour la réussite
6. Rapport des services;
 - 6.1 Ressources humaines
 - 6.1.1 Adoption du calendrier 2021-2022 du secteur de la formation générale aux adultes
 - 6.2 Ressources financières
 - 6.2.1 Indexation de la tarification de la résidente étudiante
 - 6.3 Ressources informatiques
 - 6.4 Ressources matérielles
 - 6.4.1 Autorisation d'aliénation de gré à gré de l'ancienne école Des Coteaux
 - 6.4.2 Allocation spéciale de la mesure 50644 pour l'économie d'eau potable
 - 6.4.3 État de situation mesure de CO2 dans les établissements
 - 6.5 Secrétariat général
 - 6.5.1 Présentation publique du rapport annuel 2019-2020 et remise du prix partenaire de la persévérance scolaire
 - 6.5.2 Démission d'un membre du conseil d'administration
 - 6.6 Service de l'enseignement
 - 6.6.1 Population scolaire prévisionnelle année scolaire 2020-2021 au 5 février 2021
7. Rapport des comités;
 - 7.1 Gouvernance et éthique
 - 7.2 Ressources humaines
 - 7.3 Transport
 - 7.4 Vérification
8. Affaires diverses
9. Date des prochaines rencontres
10. Levée de l'assemblée

CA-7553-21

2. — ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Alain Therrien,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE



CA-7554-21

3. — ADOPTION DU
PROCÈS-VERBAL DU
14 DÉCEMBRE 2020

3. **Adoption du procès-verbal du 14 décembre 2020**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Amélie Boutin,

QUE le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. **Intervention de l'assemblée**

Aucune intervention de l'assemblée.

5. **Rapport du directeur général**

Le directeur général dépose son rapport d'activités de la période du 15 décembre 2020 au 22 février 2021.

RENCONTRES ET COMITÉS

- Coordination (6)
- Comité consultation de gestion et comité de répartition des ressources (3)
- Comité TIC
- Comité des mesures d'urgence (6)

ENVIRONNEMENT INTERNE

- Rapport annuel 2019-2020
- Gestion — Passage en zone rouge – Plan de la rentrée scolaire hiver 2021
- Entrevue — Poste de régisseur au transport
- Suivi qualité de l'air – Rencontre syndicats
- Mesure de tutorat — Mise en œuvre
- Révision budgétaire
- Fermeture — école de Landrienne et 3 classes à l'École secondaire d'Amos
- Coordination — Comité qualité de vie – conférence Dr Georges
- Gestion des risques contractuels

ENVIRONNEMENT EXTERNE

- Formation — Posture stratégique de la direction générale
- MÉQ – Annonce de nouvelles mesures sanitaires (période des fêtes)
- Conseil d'administration – Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue
- Conseil d'administration — ADIGEQ
- Bureau de direction — FCSSQ (2)
- COP – L'art du questionnement
- CRDG (2)
- MÉQ – Déploiement de la maternelle 4 ans — Besoin d'espace
- Comité des mesures d'urgence MRC d'Abitibi — mesures sanitaires (2)

ENTREVUES ET MÉDIAS

- Point de presse du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue - fermeture de l'école NDF de Landrienne - école à distance (2021-02-12)
- Entrevue en direct avec David Chabot — Des matins en Or, Radio-Canada — éclosion de cas de COVID-19 à l'école NDF (2021-02-15)
- Entrevue avec Martin Guindon — Le Citoyen de l'Harricana — éclosion de cas de COVID-19 à l'école NDF et les 3 classes fermées à l'école secondaire d'Amos (2021-02-15)
- Entrevue avec Lili Mercure - TVA Nouvelles Abitibi-Témiscamingue (RNC Média inc.) - éclosion de cas de COVID-19 à l'école NDF et les 3 classes fermées à l'école secondaire d'Amos (2021-02-15)
- Entrevue avec Marie-Hélène Daigneault pour TVA / Noovo (RNC Média inc.) — éclosion d'un cas de COVID-19 à l'école Sainte-Thérèse et la fermeture d'une classe (2021-02-22)



5.1 Comité d'engagement pour la réussite

Comme prévu à l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le Centre de services scolaire Harricana doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves. La responsabilité de diriger ce comité revient au directeur général. Ce dernier présente la composition du comité retenue, les démarches entreprises et à venir dans la réalisation de ce mandat.

Il indique d'abord que ce comité sera composé de 18 personnes soit :

- Deux membres du personnel enseignant d'une école (primaire et secondaire);
- Un membre du personnel enseignant d'un centre d'éducation des adultes;
- Un membre du personnel enseignant d'un centre de formation professionnelle;
- Un membre du personnel professionnel non enseignant;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un directeur d'une école primaire;
- Un directeur d'une école secondaire;
- Un directeur d'un centre de formation professionnelle;
- Un directeur d'un centre d'éducation des adultes;
- La direction du Service de l'enseignement;
- Un membre issu du milieu de la recherche en sciences de l'éducation.

De plus, il explique les fonctions de ce comité prévu à l'article 193.7 de la LIP, lesquels sont :

1. D'élaborer et de proposer au Centre de services scolaire un plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1;
2. D'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le Centre de services scolaire;
3. De promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
4. De donner son avis au Centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

Pour la formation de ce comité, une consultation sera effectuée auprès des directions d'établissements pour identifier des candidats des membres du personnel enseignants, de soutien et professionnel. Au besoin, un vote se tiendra en comité consultatif de gestion (CCG) pour désigner un représentant. Pour les directions d'établissements, les représentants ont été déterminés au CCG. En ce qui concerne le membre issu du milieu de la recherche en sciences de l'éducation, monsieur Roy mentionne que monsieur Alexandre Beaulieu, professeur en psychoéducation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, a accepté de se joindre à ce comité.

D'ici la fin de l'année scolaire, le directeur général indique qu'il prévoit tenir deux rencontres de ce comité, soit en avril et mai.



6. Rapport des services

6.1 Ressources humaines

CA-7555-21

6.1.1 – ADOPTION DU
CALENDRIER 2020-2021
DU SECTEUR DE LA
FORMATION GÉNÉRALE
AUX ADULTES

6.1.1 Adoption du calendrier 2021-2022 du secteur de la formation générale aux adultes

CONSIDÉRANT la tenue des consultations officielles;

CONSIDÉRANT le document déposé à cette réunion;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Raphaëlle Audet,

QUE ce Centre de services scolaire adopte le calendrier scolaire 2021-2022 du secteur de la formation générale des adultes tel que présenté.

ADOPTÉ

6.2 Ressources financières

CA-7556-21

6.2.1 – INDEXATION DE LA
TARIFICATION DE LA
RÉSIDENCE ÉTUDIANTE

6.2.1 Indexation de la tarification de la résidence étudiante

CONSIDÉRANT l'indexation annuelle des frais de location et d'utilisation de la

	2021-2022	2020-2021	Nombre
Chambre (occupation double)	COVID-19 1 775,00 \$	COVID-19 1 740,00 \$	50
Chambre (occupation simple dans chambre simple)	2 220,00 \$	2 170,00 \$	14
Chambre (occupation simple dans chambre double)	2 410,00 \$	2 360,00 \$	18
Suite (chambre + salle de bain)	2 650,00 \$	2 600,00 \$	10

résidence Le Faisceau;

CONSIDÉRANT l'indexation annuelle recommandée de 2 %;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Marie-Claude Auger,

QUE le conseil d'administration autorise la direction du Service des ressources financières à procéder à l'indexation suivante pour l'année 2021-2022 :

ADOPTÉ

6.3 Ressources informatiques

Aucun sujet abordé.

6.4 Ressources matérielles

CA-7557-21

6.4.1 – AUTORISATION
D'ALIÉNATION DE GRÉ À
GRÉ DE L'ANCIENNE
ÉCOLE DES COTEAUX

6.4.1 Autorisation d'aliénation de gré à gré de l'ancienne école Des Coteaux

CONSIDÉRANT QUE le 7 février 2017, la résolution CC-6781-17 en lien avec la fermeture de l'école des Coteaux de La Morandière;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est inoccupé depuis ce temps et les prévisions de clientèle ne permettent pas d'envisager une réouverture de cette école;

CONSIDÉRANT QUE le 7 octobre 2020, la municipalité de La Morandière a adopté une résolution demandant au Centre de services scolaire Harricana d'acquiescer le bâtiment de l'école des Coteaux pour la somme de 1,00 \$;



Considérant QU'aucune utilisation n'est prévue à long terme pour le bâtiment et que la municipalité désire l'acquérir pour une utilisation communautaire,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Ruth Mirabelle Essangui,

QUE le Centre de services scolaire Harricana autorise le directeur général et le directeur des ressources matérielles à signer tous documents liés à cette transaction.

ADOPTÉ

6.4.2 Allocation spéciale de la mesure 50644 pour l'économie d'eau potable

Le directeur des ressources matérielles (SRM) informe les membres du conseil que le ministère de l'Éducation accorde au CSS Harricana une aide financière de 404 865 \$ pour réaliser les travaux d'installation de dispositifs intelligents d'entrée d'eau principale lorsqu'une fuite d'eau est détectée et de connaître en temps réel la consommation.

6.4.3 État de situation — mesure de Co₂ dans les établissements

En se référant à un tableau sommaire déposé aux membres du conseil, le directeur du Service des ressources matérielles dresse le portrait de l'exercice de mesure de Co₂ réalisée dans tous les établissements.

Il note d'abord que 330 mesures de Co₂ ont été effectuées par une firme externe en conformité avec les directives du ministère de l'Éducation dans 110 classes. Le tableau indique le résultat des trois mesures prises à des moments différents, soit avant le début du cours, 20 minutes après le début du cours et 20 minutes après l'ouverture des fenêtres. Il note aussi la température de la classe lors des mesures ainsi que les interventions de ventilation réalisées.

Au total, 282 mesures, soit 85 %, obtiennent des taux inférieurs à la norme établie de 1000 ppm. Les 48 mesures restantes, représentant 15 %, sont comprises entre 1000 et 1499 ppm. Le tableau spécifie aussi la moyenne pour chacune des 3 mesures :

- 1^{re} mesure : 639 ppm;
- 2^e mesure : 908 ppm
- 3^e mesure 786 ppm.

Le directeur du Service des ressources matérielles précise que les résultats ont été transmis aux directions d'établissements et qu'un plan d'intervention de ventilation a été fourni pour les locaux exigeant des pratiques particulières.

À la demande du ministère, les résultats seront rendus publics après le 22 mars.

6.5 Secrétariat général

6.5.1 Présentation publique du rapport annuel 2019-2020 et remise du prix Partenaire de la persévérance scolaire

Le directeur général présente le rapport annuel 2019-2020. Il mentionne qu'en juin 2019, le taux de diplomation se situait à 72,1 %, une légère diminution non significative de 1,8 %, comparativement à l'année précédente. Cet indicateur de performance se retrouve donc sous surveillance puisqu'inférieur à la cible.

Le directeur général poursuit sa présentation en indiquant que la proportion des élèves entrants en retard au secondaire a augmenté de 1,3 %, se situant à 11,8 %, soit 0,8 % de plus que l'objectif de 11 % prévu pour 2022. L'étude approfondie de ces résultats indique que 40 % des élèves arrivant avec un retard au secondaire, soit à l'âge de 13 ans, n'ont pas persévéré jusqu'à l'obtention d'un diplôme. Pour leur part, les élèves, âgés de 12 ans à leur entrée au secondaire, ont diplômé dans une proportion de 83 %, soit un peu plus du double des élèves ayant débuté le secondaire en retard.



Ces résultats démontrent l'impact déterminant des interventions déployées dès le préscolaire (Passe-Partout et maternelle 4 ans) et au primaire (acquisition d'ici 2030 pour 90 % des élèves à la fin du 1^{er} cycle du primaire des compétences en littératie et numératie) pour combler les retards d'apprentissage favorisant ainsi un parcours vers la diplomation.

Il nomme également que, pour une deuxième année consécutive, l'écart de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et ceux HDAA se creuse et atteint 39,5 %. Le comité d'engagement pour la réussite des élèves aura comme premier mandat d'analyser les causes de ces échecs et de proposer des actions pour améliorer la réussite de ces élèves.

Finalement, il souligne qu'à la fin de l'année scolaire 2020, 100 % des établissements ont développé une culture collaborative pour favoriser le développement, l'apprentissage et la réussite des élèves. Notons que les études probantes en éducation font ressortir les impacts positifs de ces pratiques sur la réussite des élèves.

Dans un autre ordre d'idée, le président décerne au nom du conseil d'administration le 8^e prix reconnaissance « Partenaire de la persévérance scolaire de l'Harricana 2020 » au Fonds Ange-Gardien Harricana. Il mentionne que le prix reconnaissance honore les partenaires qui collaborent étroitement, souvent dans l'ombre, à la mission éducative du Centre de services scolaire (CSS) Harricana. Par son déploiement efficace dans tous les établissements et ses interventions rapides répondant aux besoins des élèves et de leurs familles, le Fonds Ange-Gardien Harricana offre des ailes de persévérance scolaire à ses protégés.

6.5.2 Démission d'un membre du conseil d'administration

En vertu de l'article 175.8 de la Loi sur l'instruction publique, la secrétaire générale informe les administratrices et administrateurs que madame Véronique Defoy a démissionné par écrit de son poste de représentante des personnes âgées 18 – 35 ans.

L'article, 175.10.1. de cette même loi prévoit qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat.

La secrétaire générale transmettra la documentation aux membres du conseil aux fins de recrutement de nouvelles candidatures. Le comité de gouvernance et d'éthique veillera à assurer le suivi de ces candidatures et effectuera une recommandation de désignation à la séance du conseil prévu le 6 avril prochain.

6.6 Service de l'enseignement

6.6.1 Population scolaire prévisionnelle année scolaire 2020-2021 au 5 février 2021

Le directeur général présente les données collectées en date au 5 mars 2021.

7 Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

La présidente du comité, madame Isabelle Godbout, mentionne qu'une rencontre s'est tenue le 17 février. Les sujets abordés ont été les suivantes : à titre de projet, les règles de régie interne et le règlement du code d'éthique et de déontologie ont été déposés aux membres du comité. Les membres pourront en prendre connaissance et le tout sera discuté de nouveau à la prochaine rencontre du comité. L'objectif du comité consiste à présenter et recommander l'adoption de ce règlement d'ici la fin d'année scolaire. En ce qui a trait au suivi de la formation des membres du conseil d'administration, la présidente a effectué deux rappels téléphoniques avec le tableau fourni par l'ENAP. Pour les conseils d'établissement, la secrétaire générale



discutera avec les directions d'écoles et de centres du moyen privilégié pour réaliser cette reddition de compte. La prochaine rencontre est prévue le 31 mars.

7.2 Ressources humaines

Aucun sujet traité.

7.3 Transport

Aucun sujet traité.

7.4 Vérification

Le président du comité, monsieur Alain Therrrien, résume les points abordés lors de la rencontre du 15 février dernier. Les membres du comité ont vérifié les déboursés de décembre 2020 et de janvier 2021. Ils ont pris connaissance de la liste en date du 31 janvier 2021 de vente pour taxe de la municipalité régionale de comté (MRC) Abitibi. De plus, le directeur du Services des ressources financières a présenté le tableau synthèse des frais exigés des parents 2019-2020 de tous les établissements et la politique d'approvisionnement. Le directeur a également exposé les grandes lignes du budget révisé. Finalement, les membres du comité ont analysé pour recommandation au conseil d'administration la proposition d'indexation des tarifs de la résidence Harricana pour l'année scolaire 2021-2022.

8 Affaires diverses

Aucun sujet abordé.

9 Date des prochaines rencontres

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 6 avril 2021 à 19 h.

10 Fin de la rencontre

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Marie-Claude Auger,

QUE la séance soit levée.

Il est 20 h 44.

ADOPTÉE

CA-7558-21

10— FIN DE LA
RENCONTRE

Stéphane Saulter, président

Johanne Godbout, secrétaire générale